

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE D'AUBIN

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Date de la convocation : 01/04/2025

Le onze avril deux mil vingt-cinq, à 16 heures 10, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame Christine TEULIER, Présidente du C.C.A.S.

Étaient présents (11) : Mme Christine TEULIER, M. François DERBOIS, Mme Magali GARRIC, Mme Nicole JANNOT, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Séverine MAZARS, Mme Michèle PLEINECASSAGNE, M. Bernard FABRE, M. Jean-Claude LONCKE, Mme Thérèse PICHON, M. Bernard SOUVERAIN.

Procurations(s) (2) : Mme Gisèle NEGRE à Mme Magali GARRIC
Mme Maryline SALVAN à M. Bernard FABRE

Absent(s) et excusé(s) (6) : Maxime GAILLAC, M. Serge BOSCUS, Mme Nicole CEREDE, Mme Gisèle NEGRE, Mme Maryline SALVAN, Mme Hélène SOLIS.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC, Cyril LEPACHELET

Secrétaire de la séance : Michèle PLEINECASSAGNE

Nombre de membres : 17
Membres présents : 11

Membres en exercice : 17
Membres ayant donné procuration : 2

Votants : 13

DELIBERATION N° : 2025-08

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 – CCAS BUDGET
ANNEXE

Le conseil d'administration,
Après avoir délibéré,

APPROUVE

Le rapport d'activité présenté pour le service prestataire d'aide à domicile pour l'année 2024, annexé à la présente délibération.

Votes : 13 pour / 0 contre / 0 abstention

Transmission au contrôle de légalité le 22 avril 2025.

Publiée le 22 avril 2025.

La Présidente soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Fait à Aubin, le 22/04/2025

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance	Président(e) de séance
Michèle PLEINECASSAGNE 	TEULIER Christine  



**SERVICE PRESTATAIRE
D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**

RAPPORT D'ACTIVITE **ANNEE 2024**

**AUTORISATION DE FONCTIONNER : N° A22S0140 DU 1^{er} AOÛT 2022
N° SIRET : 261 201 123 000 13**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - VILLE D'AUBIN
1 PLACE MARUEJOULS - 12110 AUBIN
05 65 63 78 55 - ccas@aubin-aveyron.fr**

Table des matières

Propos introductifs	3
Evènements marquants	5
Partie I – Analyse de l'activité	7
Partie II – Analyse financière	10
Partie III – Analyse des ressources humaines	13
Partie IV – Résultat de l'enquête de satisfaction	15

PROPOS INTRODUCTIFS

Depuis plusieurs décennies, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aubin a choisi de prendre la compétence de la gestion d'un établissement social et médico-social (ESMS), afin de répondre à un besoin d'accompagnement d'une partie vieillissante de la population.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), est un établissement public administratif, qui relève de la fonction publique territoriale. Il est administré par un conseil d'administration, présidé de droit par le Maire de la commune.

Aujourd'hui, plus que jamais, le SAAD souhaite maintenir son implantation locale et s'imposer comme un acteur incontournable du maintien à domicile et des services à la personne.

Le CCAS s'engage à assurer le virage domiciliaire et ainsi à accompagner au mieux le choix de nombreuses personnes en situation de dépendance de rester vivre dans leur domicile, qui représente le lieu de vie préféré des Français. Cette volonté est d'autant plus forte sur les territoires ruraux et vieillissants, tels que les communes d'Aubin et de Cransac.

Le CCAS entame une démarche de mutation pour développer de nouvelles solutions pour favoriser la vie à domicile et garantir de bonnes conditions de vie pour toute personne en perte d'autonomie ; et répondre aux nouvelles attentes du gouvernement en matière de politique du vieillissement.

■ Missions et champ d'activités du S.A.A.D

Les missions et activités proposées sont conformes aux dispositions réglementaires du décret n°2016-750 du 6 juin 2016, qui définit la liste des activités pouvant être proposées par les services soumis au régime de l'agrément et/ou de l'autorisation.

Concernant, les services prestataires (régime commun de la déclaration article D.7231-1 du code du travail) il s'agit des missions :

- **D'assistance dans les actes quotidiens de la vie** ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à leur domicile.
- **D'accompagnement des personnes âgées**, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

Les principales activités du service d'aide à domicile portent sur :

- Les travaux ménagers : entretien courant (vitres, poussières, sols...);
- L'entretien du linge ;
- L'aide à la préparation des repas ;

- L'accompagnement aux courses et sorties ;
- L'aide aux formalités administratives ;
- L'aide à la personne : stimulation...

Les missions et les conditions d'intervention de l'aide à domicile, sont expliquées à chaque usager à l'occasion des visites à domicile.

▪ **Habilitations et autorisation de fonctionnement**

Unité territoriale ayant accordé l'« Autorisation de fonctionner » - service prestataire :

Conseil Départemental de l'Aveyron - Pôle des Solidarités Départementales

4 rue Paraire - 12 000 RODEZ

Arrêté départemental : N° A22S0140 du 1^{er} août 2022

N° U.R.S.S.A.F. : 120 100 634

N° SIRET - SIREN : 261 201 123 000 13

N° FINESS : 120785476

▪ **Valeurs du service**

Les prestations du SAAD s'organisent autour des principes suivants :

- Le principe d'ajustement continu de la prestation à ses besoins et attentes,
- Le principe d'évaluation et d'analyse des besoins,
- Le principe de coordination,
- Le principe de continuité de service.

La philosophie du service repose sur les notions de reconnaissance mutuelle, de dialogue et d'écoute.

Une importance majeure est accordée au bien-être des agents qui œuvrent pour le bon fonctionnement du service.

EVENEMENTS MARQUANTS

Evènements marquants de l'année écoulée

- Elections municipales partielles : le CCAS a été contraint de réinstaller le conseil d'administration à la suite de l'élection de madame TEULIER Christine en tant que Maire de la commune. Le nouvel organe délibérant a été installé le 10 avril 2024. Mesdames GARRIC Magali et MAZRAS Séverine ont été respectivement élues vice-présidente et vice-présidente déléguée.

Par ailleurs, ce n'est qu'en octobre 2024 qu'un nouveau directeur général des services a été recruté, Monsieur LEPACHELET Cyril a succède à monsieur BILLON Eric (absent depuis juin 2023).

- La réforme des Services Autonomie à Domicile apporte un manque de visibilité dans les projections du devenir du service.
- Le rapport d'activité 2024 sera présenté sous un format allégé, compte-tenu du fait que l'exploitation des données statistiques ont été complexifiées du fait de la migration logicielle.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens II

La démarche de contractualisation financière entamée dans le cadre du CPOM II entre le CCAS d'Aubin et le Conseil départemental de l'Aveyron a abouti par la signature du document financier le 05 juillet 2023.

Le CCAS en partenariat avec le CCAS de Decazeville a orienté son projet autour de 3 axes majeurs, puis déclinés en 15 fiches actions.

La mise en œuvre des actions du CPOM II a occasionné une surcharge d'activité importante au niveau administratif avec des actions particulièrement lourdes et chronophages : la migration logicielle s'est déroulée sur plusieurs semaines et a nécessité un temps d'appropriation (le CCAS n'a pas opté pour la reprise des données) et d'apprentissage ; le déploiement des tablettes ARDOIZ qui a nécessité un certain accompagnement des agents et des démarches d'assistance à distance ; le véhicule de service dont la mise à disposition a été retardée à cause de l'orage de grêle du 11 juillet 2024 (la carrosserie a été impactée) et dont les règlements d'utilisation ont nécessité un certain temps de conception. Certaines actions n'ont pas pu aboutir par manque de temps.

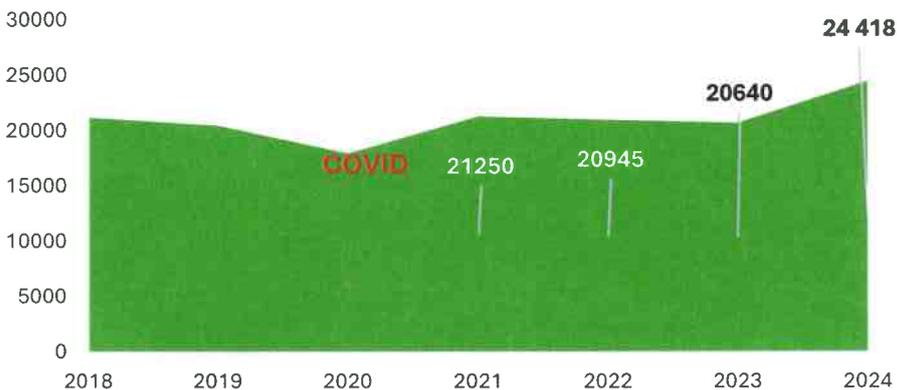
Les actions réalisées sur l'année 2024 ont fait l'objet d'un rapport annuel détaillé transmis au service tarification du conseil départemental de l'Aveyron, les montants globaux pour l'année 2024 sont les suivants :

Montant alloué par CD12	43 488,00 €
Montant dépensé	37 856 €
Montant non consommé	5 632,50 €

		BILAN FINANCIER ACTIONS CPOM 2024 - CCAS Aubin				
		Coût prévisionnel	Réalisée totalement	Réalisée partiellement	Non réalisée	Montant réellement engagé
Fiche 01	Formations de base	2 080,00 €	X			2 108,00 €
Fiche 02	Cycle de formations mutualisées	2 080,00 €	X			2 108,00 €
Fiche 03	Temps de coordination	828,00 €	X			1 974,00 €
Fiche 04	Logiciel WEB	2 102,00 €	X			5 899,20 €
Fiche 05	Communication Grand âge	885,00 €		X		963,45 €
Fiche 06	Intégration nouveaux salariés	1 090,00 €		X		360,25 €
Fiche 07	Accompagner la montée en compétences	2 222,00 €	X			738,77 €
Fiche 08	Groupes de paroles et ateliers bien-être Sophrologie	974,00 €	X			1 388,25 €
Fiche 09	Journées de cohésion	3 000,00 €	X			1 550,00 €
Fiche 10	Recours à un consultant qualitatif	5 208,00 €	X			4 917,60 €
Fiche 11	Véhicule de service	10 700,00 €		X		7 827,15 €
Fiche 12	VAE DEAES	3 140,00 €	X			4 648,00 €
Fiche 13	Kit intervenantes	- €		X		559,33 €
Fiche 14	Proposer des temps de rencontre entre plusieurs bénéficiaires	736,00 €	X			991,25 €
Fiche 15	Favoriser l'inclusion sociale et numérique	8 443,00 €		X		1 822,25 €

PARTIE I : ANALYSE DE L'ACTIVITE

Evolution de l'activité



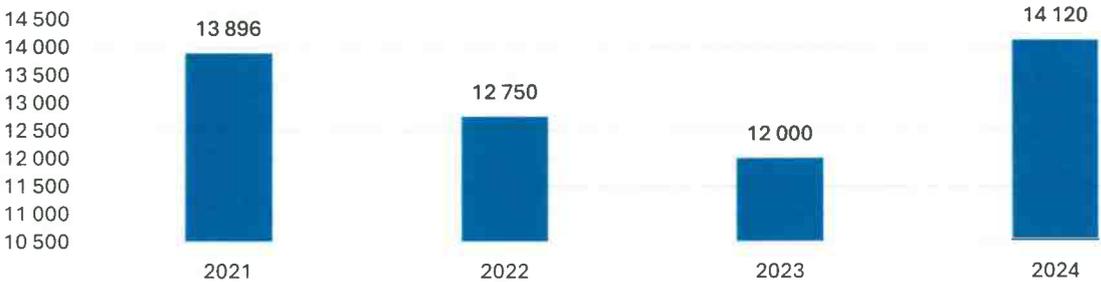
2024 un seuil d'activité record :

+ 3 778 heures comparé à 2023.

soit une hausse de 18 % d'activité en une année.

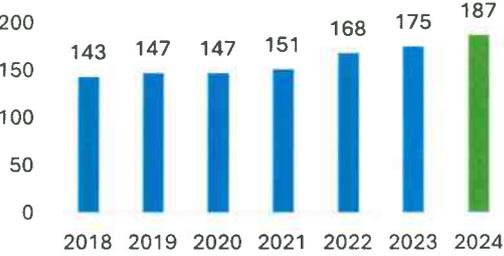
Le niveau d'activité (facturée) annuel moyen entre 2018 et 2023 s'élève à 20 397 heures. L'année 2024 enregistre un volume record de prestations : **24 418 heures de prestations facturées.**

Evolution du nombre d'interventions réalisées

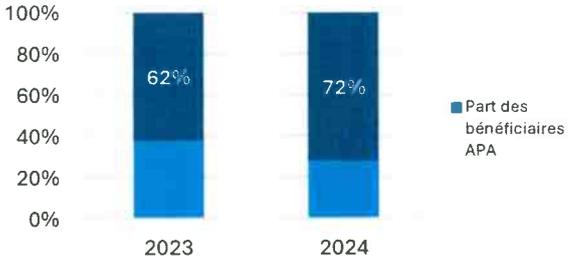


La progression de l'activité est perceptible dans le cadre du nombre d'interventions réalisées au domicile des personnes aidées pour atteindre le seuil des 14 000 prestations, soit une hausse de 18

Evolution du nombre de bénéficiaires



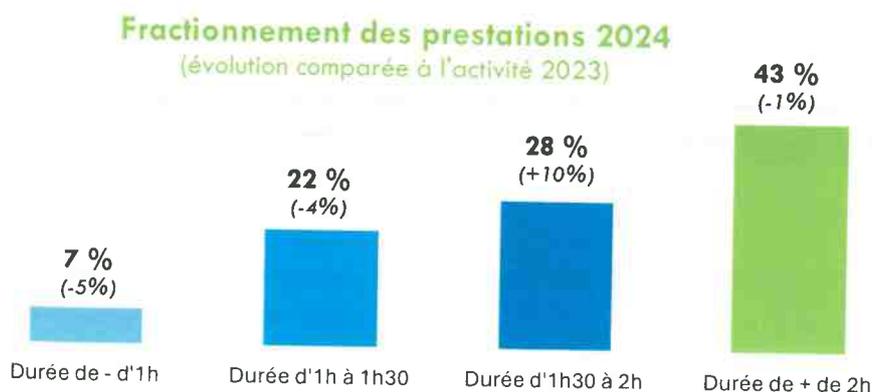
Evolution de la part des bénéficiaires APA



%.

Le CCAS a aidé 168 personnes par mois en moyenne en 2024, dont 105 bénéficient d'une aide venant du conseil départemental. L'évolution de l'activité du service se traduit par un nombre plus important de personnes en 2024, progression de + 12 personnes (chiffre basé sur les données du 2nd semestre 2025). **La part des bénéficiaires APA augmente de près de 10 points en un an.**

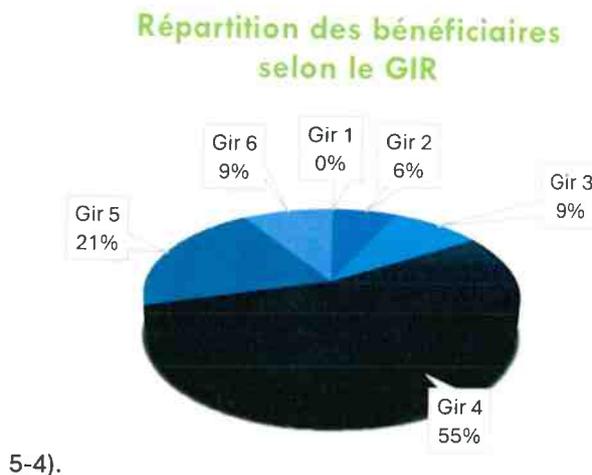
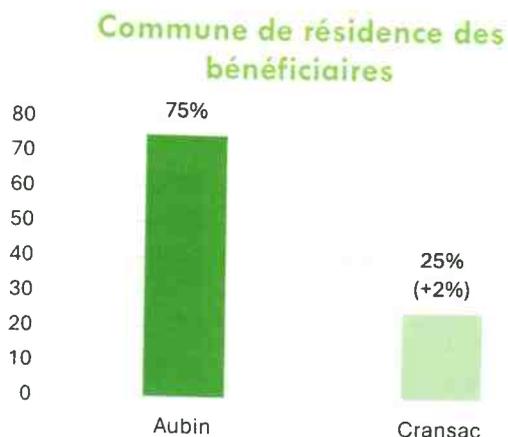
⇒ **Le taux d'effectivité** pour les heures APA est de 79 % en 2024 (identique à 2023). Ce taux est sensiblement identique pour les heures d'aide sociale (77 %).



71 % des prestations réalisées par le service ont une durée de plus de 90 minutes. Les interventions inférieures à 1h sont en net recul (-5%). La hausse la durée des interventions, permet au service d'optimiser les frais improductifs (baisse du nombre de déplacements intervactions).

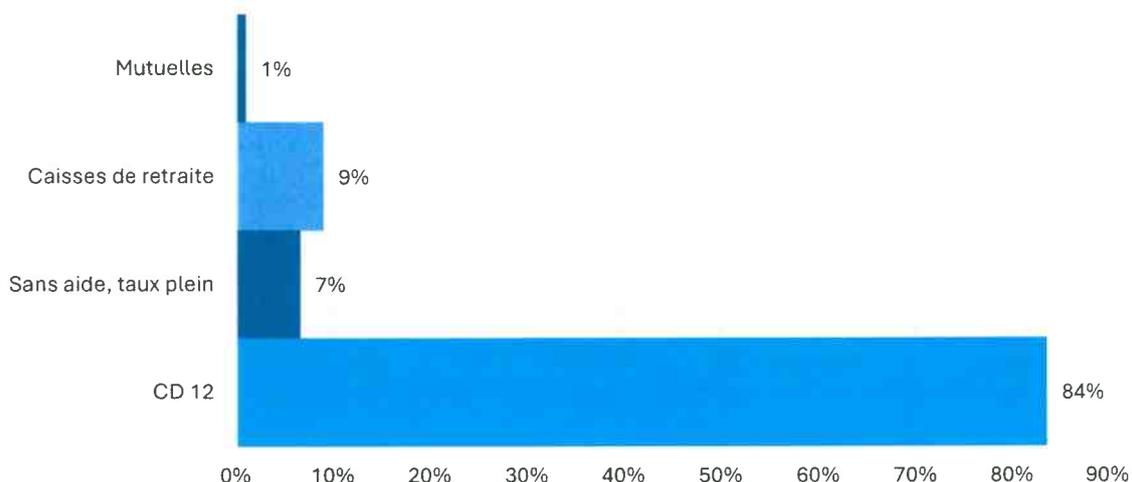
⇒ **La durée moyenne d'une intervention est d'1h40.**

Le CCAS assiste à un renouvellement de sa clientèle, les personnes très dépendantes ont laissé la place à des personnes dont le niveau d'autonomie est supérieur. Cette tendance est illustrée par le GIR des personnes prises en charge 55 % des personnes ont une autonomie plutôt préservée (GIR 6-



Le service a vu son activité se développer sur la commune de Cransac (+2 %).

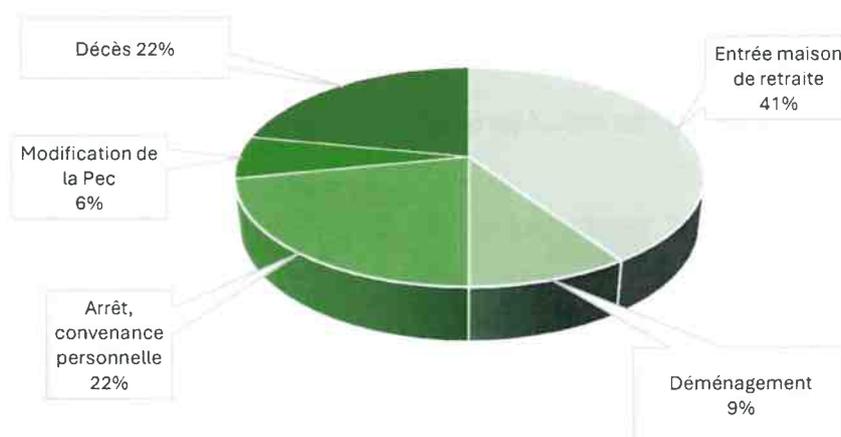
Volume de l'activité selon les organismes financeurs



84 % de l'activité du CCAS est réalisée dans le cadre d'heures financées par le Conseil Général (APA, aide sociale et PCH).

En 2024, le CCAS a accueilli **55 nouveaux usagers** alors que 32 personnes ont quitté le service, la majorité d'entre elles 78 % pour des raisons contraintes.

Motifs de fin de prise en charge



⇒ **CONCLUSION : 2024 est une année référence pour le service, qui a vu la demande accroître. De plus en plus de personnes ont fait confiance au service, qui se fait connaître par une meilleure communication et dont la qualité se fait savoir par le « bouche à oreille ».**

PARTIE II : ANALYSE FINANCIERE

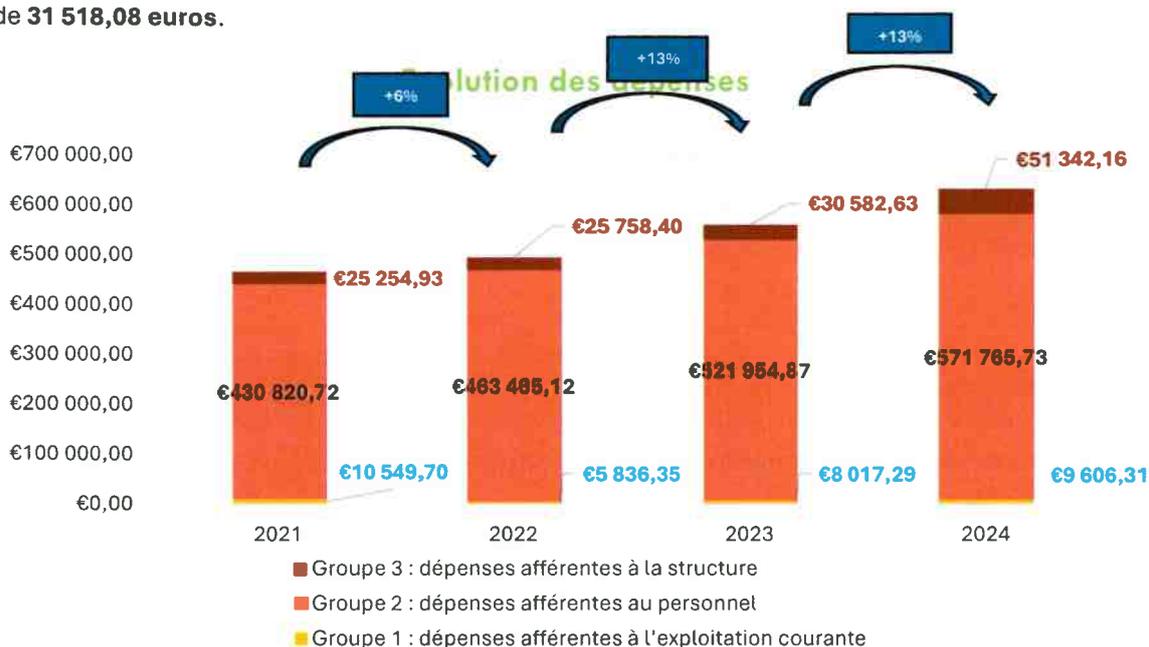
Le budget prévisionnel 2024 s'est basé sur une activité prévisionnelle de 21 000 heures facturables. Au cours de l'exercice, le service a pris deux décisions modificatives, la première pour créer une section d'investissement, la seconde pour ajuster les crédits budgétaires à la hausse de l'activité.

	Budget primitif Validé en CA le 15/04/2024	Décision modi 1 Validé en CA le 25/07/2024	Décision modi 2 Validé en CA le 12/12/2024	Budget réalisé
Dépenses	608 356,77 €	Création section d'investissement	654 356,77 €	632 714,20 €
Recettes	608 356,77 €		654 356,77 €	701 209,44 €

L'exercice comptable 2024 s'achève sur un excédent budgétaire, cette année à nouveau le niveau des recettes est supérieur à celui des charges, tel qu'en témoigne le graphique ci-après.



Le résultat financier s'élève à + 68 495,24 euros, le résultat net (hors section de report à nouveau) est de **31 518,08 euros**.



Les dépenses évoluent de façon constante depuis 2022 (+13 %), et en cohérence avec la hausse de l'activité (+ 18 %).

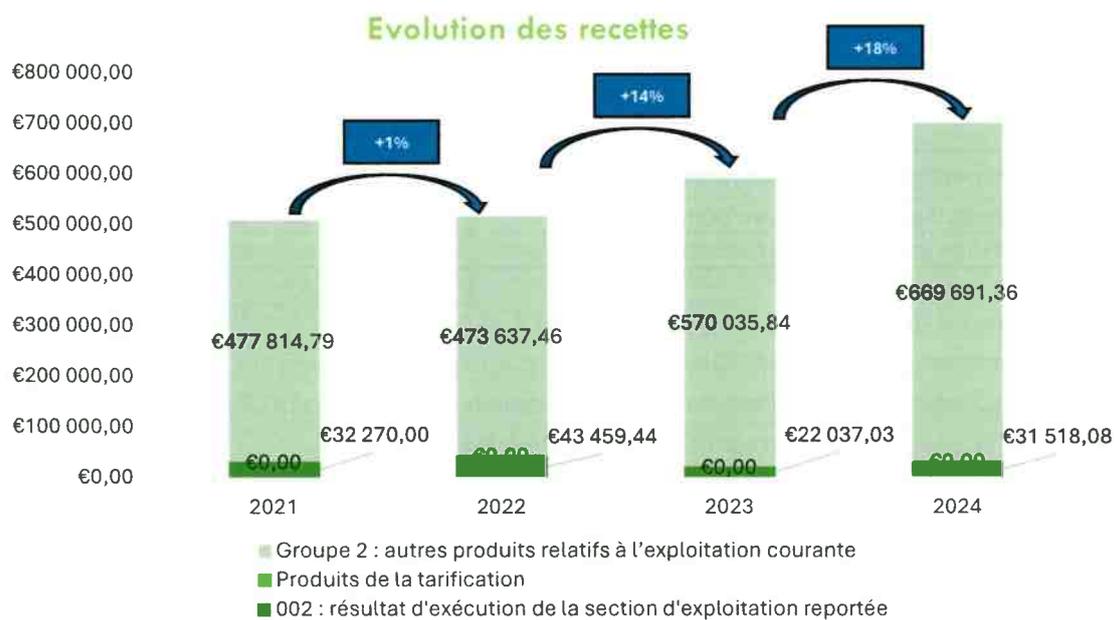
	Variation 2023 - 2024	Evolution	Part du groupe
Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 589,02 €	19,82 %	1,5 %
Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel	49 810,86 €	9,54 %	90,4 %
Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure	20 759,53 €	67,88 %	8,1 %
	72 159,41 €		100 %

Les plus fortes variations portent sur les groupes 1 et 3, et cela en étroite corrélation avec les actions mises en œuvre dans le cadre du CPOM. Il est à noter que le groupe 2, relatif aux charges de personnel a été contenu, notamment en raison de la non-application des pénalités URSSAF dans le cadre d'un contentieux. Le coût horaire d'un agent à domicile s'élève à 26 €/heures.

Une attention particulière est portée à l'optimisation des plannings des salariées, afin de réduire autant que possible le poids des **heures improductives** dans le ratio des heures facturables. Les heures improductives (temps de trajets, de formations, réunions...), représentent **5 % des heures facturables**.

A titre d'illustration, les indicateurs relatifs aux interventions sont éloquentes :

- 19 063 km effectués entre deux interventions pour 2024
- 556 interventions effectuées en moyenne par mois
 - o 76 % portent sur une distance inférieure à 3,9 km
 - o 18 % entre 4 km et 5,9 km
 - o 5% entre 6 et 7,9 km
 - o 1% sont longues de plus de 8 km
- **2,74 km/intervention en moyenne**



Les recettes quant à elles évoluent de façon progressive depuis 2022, et en cohérence avec la hausse de l'activité (+ 18 %).

Les indicateurs financiers relatifs produits des prestations réalisées sont les suivants :

2 035	Heures facturées par mois en moyenne
48 915 €	Montant total facturation par mois
78 %	Des recettes sont issues de la facturation aux organismes
137	Clients facturés en moyenne par mois
79,56 €	Reste à charge moyen par usager par mois

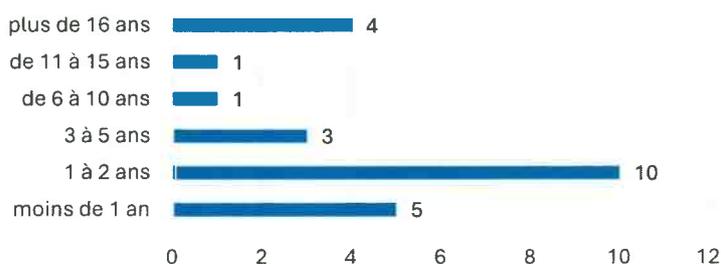
⇒ **CONCLUSION : Le service continue à assurer une stabilité économique et à dégager des marges de manœuvre financière.**

PARTIE III : ANALYSE DES RESSOURCES HUMAINES

● **Effectifs au cours de l'année :**

- 20 agents par mois travaillent pour le CCAS pour 14 ETP
- 24 agents ont travaillé pour le CCAS en 2024 (contre 27 en 2023).
 - 4 agents ont quitté le service : 50 % pour une fin de contrat, 25% pour un départ à la retraite et 25 % pour non-renouvellement de contrat à l'initiative de l'agent.
 - 5 agents ont été recrutés pour les besoins de service dont un agent saisonnier.

Ancienneté dans le poste

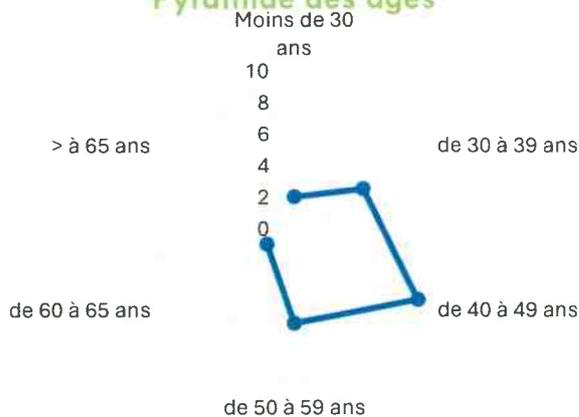


L'ancienneté moyenne dans le service est de 6 ans, **cependant 66 % des agents ont des contrats depuis moins de 4 ans.**

45 ans de moyenne d'âge, 67 % de l'effectif à moins de 50 ans (contre 48 % en 2023).

13 % d'agents qualifiés dans le domaine des services à la personne, le service compte 3 auxiliaires de vie.

Pyramide des âges

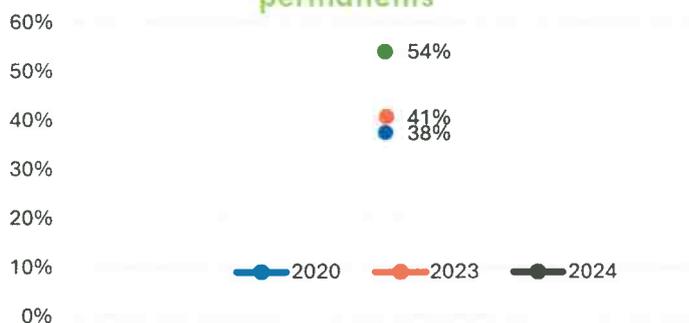


54 % d'agents ont des contrats durables.

La politique salariale instaurée à partir des années 2020 commence à s'illustrer avec une prédominance des emplois permanents dans le tableau des effectifs de la structure.

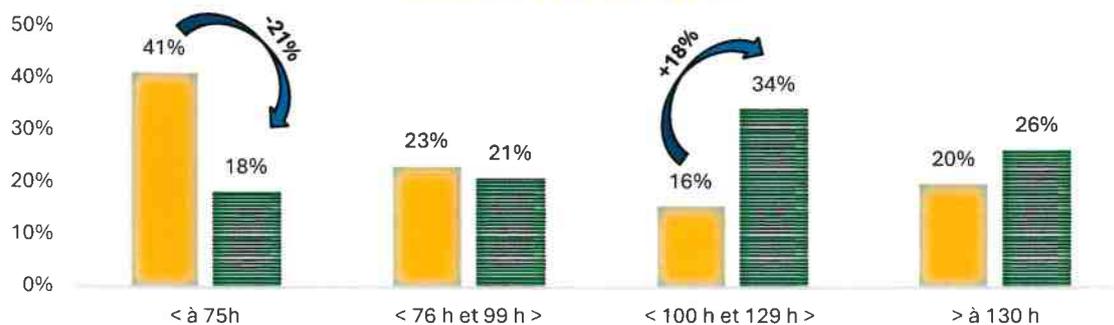
La lutte contre la précarisation des

Evolution de la part des emplois permanents



contrats porte ses fruits, car l'effectif du service s'est stabilisé en 2024.

Evolution du temps de travail effectif des agents entre 2022 et 2024

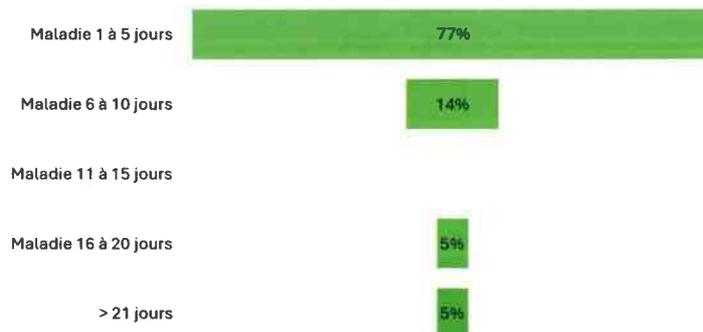


L'analyse du temps de travail des agents permet de mettre en lumière, une intensification des emplois du temps, avec des temps d'activité qui sont à la hausse. **La quotité mensuelle moyenne du temps de travail effectif (hors congés ou maladie) d'un agent s'élève à 106 heures.** Seulement 2 intervenantes ont un contrat de travail à temps complet.

Evolution du niveau d'absentéisme



Absences selon la durée de l'arrêt maladie



Le taux d'absentéisme en 2024 s'élève à 8,2 %. En moyenne 1,7 agents se sont absentés au moins un jour par mois pour raison médicale.

91% des arrêts maladies en 2024 étaient inférieurs à 10 jours.

• Montée en compétences et Qualité de vie au Travail

- 326 heures de formations financées
- 8 formations différentes soit 31 jours de contenu pédagogique, 12 agents ayant assisté à des actions de formation
- 4 groupes de paroles avec 8 agents y ayant participé
- 4 ateliers sophrologies avec 4 agents y ayant participé
- 1 journée cohésion à Cransac

⇒ **CONCLUSION : Le service prestataire d'accompagnement à domicile du Centre Communal d'Action Sociale d'Aubin clôture l'exercice 2024 avec des indicateurs financiers et organisationnels positifs. L'année 2025 sera déterminante pour évaluer la soutenabilité de l'augmentation de l'activité.**

PARTIE IV : RESULTAT DE L'ENQUETE DE SATISFACTION

37 %

de répondants soit 62 bénéficiaires (sur 167) ont répondu à l'enquête de satisfaction portant sur l'accompagnement



Merci aux personnes qui se sont exprimées : vos observations sont précieuses pour nous

100 % des répondants sont satisfaits de l'accompagnement proposé par leur aide à domicile référente, parmi eux 26 % se disent « très satisfaits » :

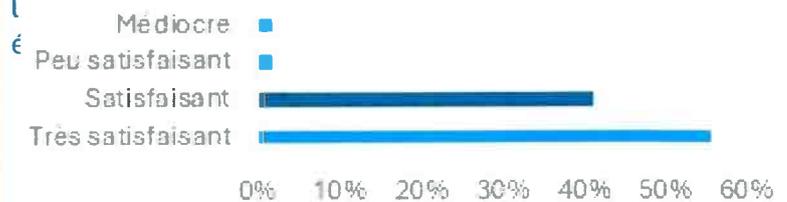


alité des
dants
manderait le
à un proche.

96 %

des répondants pensent que le niveau de formation du personnel intervenant à domicile est satisfaisant.

Pour 96 % des répondants, l'accompagnement apporté par



Les mots représentant ce que vous appréciez dans le travail réalisé par votre intervenante référente :

Empathie

Aimable

Dynamisme

Ecoute

Travail appliqué et sérieux professionnel

Capacité d'adaptation, prise d'initiative, disponibilité

Gentille

Ponctualité

Agréable

Discretion

Polyvalence

Serviable

Efficacité

Sympathique

Bienveillance

14 % des répondants disent avoir rencontré des sources d'insatisfaction. Les principales problématiques soulevées sont :

1. les modifications des heures de passage des intervenantes
2. les annulations de prestation
3. les absences de remplacement

19 % des répondants expriment une insatisfaction en termes de prise en charge administrative.

Il en ressort que certains usagers souhaiteraient d'une part, que le CCAS vienne régulièrement leur rendre visite à domicile. D'autre part, certains regrettent un manque de remplacements et

Les aspects de votre prise en charge qui vous paraissent les plus importants en matière de qualité d'accompagnement à domicile :

- 1- **La régularité** : ne pas changer d'intervenante (ce critère est cité à **76 %** comme très important)
- 2- **Les qualités relationnelles** de la référente (72%)
- 3- **Les capacités d'adaptation** de l'aide à domicile (62%)
- 4- **Les prises d'initiatives** de l'agent à domicile (56%)
- 5- **Le travail « bien effectué »** et **La communication avec les membres de la famille** (54%)
- 6- La rapidité de la prise en charge administrative (49 %)
- 7- La réactivité du service administratif (46 %)
- 8- La coordination pluridisciplinaire (38%)

En 2024, 39% des répondants ont perçu une amélioration de l'accompagnement par les différents membres de l'équipe du CCAS :



Les raisons qui vous ont poussées à choisir notre service :

